

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 6 décembre 2001

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni jeudi 6 décembre 2001 à 20 heures 30 Salon d'Honneur à Poligny sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Yves DECOTE, Christian SOMMER, Cyril BINET, Alain ROMANET, Jacques BULABOIS, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Marie-Pascale VASSET, Maryse LAMY, Michel VIEILLE, Marie-Ange NICOULIN, Claude BONNOT, Michel BONTEMPS

Assistaient à titre consultatif : Florent GAILLARD

Etaient Excusés : Gabriel PARIS, Laurent THIERY, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, René COURTOIS, Robert PENETRA, Dominique BONNET, Gilbert BULABOIS, Philippe NOIR, Danièle MARCHI, Fabrice LOMBARD.

Etaient absents : Gérard BOUDIER, Paul ROY, Françoise BERTHIER, Pierre GROSSET, Noël FOURNIER, Jean SONNEY.

★★★★★

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués présents.

1 / Adhésion des communes de Besain et Monay

Le Président rappelle qu'à la suite du dernier conseil communautaire - séance du 28 novembre - acceptant l'adhésion des 13 communes, il a contacté les communes de Besain, Monay et Darbonnay.

Besain a délibéré le 30 novembre 2001 et Monay le 4 décembre 2001 pour demander leurs adhésions à la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Darbonnay délibérera le 11 décembre 2001.

A ce jour, 26 communes représenteront une Communauté de Communes de plus de 10 500 habitants.

Le Conseil Communautaire accepte l'adhésion des communes de :

- Besain : par 20 voix pour et 1 abstention,
- Monay : par 20 voix pour et 1 abstention.

Le Président précise qu'un courrier va être remis à chaque maire afin que leur conseil municipal délibère sur l'adhésion des 15 communes.

2 / Questions et informations diverses

En ce qui concerne le recours de Monsieur le Préfet pour la dotation de solidarité financière, l'avocat sollicité a apporté des réponses juridiques. Le Président souhaite que la Communauté de Communes du Comté de Grimont maintienne sa position, il a rencontré Monsieur le Préfet qui reste ouvert à toute discussion.

Enfin, le Président donne lecture du courrier de réponse adressé à Monsieur le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le Président,
Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional